

DELIB – 2026-04-24-010

Page 1 sur 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal en date du 19 juin 2026

Convocation en date du 15 juin 2026

DÉLIBÉRATION n° 2026-06-24-010

Objet : Désignation des membres pour la composition du jury criminel – 2027

Rapporteur : M. Arnaud BAVAY - maire

Présidence : M. Arnaud BAVAY

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MERESSE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 15

Membres présents : 12

M. Arnaud BAVAY – M. Olivier DEMAGNY — M. Alain JACQUEMART – Mme Marie-Line HUBERT – Mme Sylvie MERESSE – M. Eddie DUHOUX – M. Pascal MAIRESSE – Mme Élodie CHAMBON – Mme Doriane POTTIEZ – M. Pascal ROBIQUET – M. Guillaume MERESSE — Mme Sandrine VANLOO.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : 3

Mme Marie-Claire SÉNÉCAUT donne procuration à M. Arnaud BAVAY

Mme Corine SAUVAGE donne procuration à M. Olivier DEMAGNY

M. Vincent BRABANT donne procuration à M. Pascal ROBIQUET

Membres absents excusés : 0

Le rapporteur :

Explique que conformément à l'Arrêté Préfectoral du 17 avril 2026, portant répartition des jurés appelés à figurer sur la liste du jury criminel dans le ressort de la cour d'assises du Nord pour l'année 2027, il convient de désigner, par tirage au sort, à partir de la liste électorale, un nombre de nom triple de celui fixé par cet arrêté.

L'arrêté préfectoral susvisé fixe pour la commune d'Hordain le nombre de jurés à 1.

Il convient donc de désigner, par tirage au sort, à partir de la liste électorale, 3 noms afin d'établir la liste préparatoire pour l'année 2027.

Les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au 1er janvier de l'année 2027 ne devront pas être retenues sur cette liste préparatoire.

DELIB – 2026-04-24-010

Page 2 sur 2

Ont été tirés au sort :

N°	Nom de naissance	Prénoms	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse
1	MORET	Ugo, Théo, Alain	04/06/2003	Cambrai	57 rue de l'égalité 59111 HORDAIN
2	COUVEZ	Francis, Louis	07/01/1957	Cambrai	5 rue Jean Moulin 59111 HORDAIN
3	LOUAGE	Axelle, Andrée, Nicole, Francine	28/01/2001	Condé-sur- l'Escaut	33 Résidence le Caté 59111 HORDAIN

Acte rendu exécutoire, par publication et dépôt au contrôle de légalité

En date du :

Conformément aux articles R421-1 à 5 du Code de Justice Administrative ; la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification – ou de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Le Maire de la commune peut également être saisi dans le même délai, d'un recours gracieux qui prolonge le délai du recours contentieux

Pour Copie Conforme,
Hordain, le 22 juin 2026.

Le Maire,
Arnaud BAVAY.

